

UNION EUROPÉENNE  
UNANIEZH EUROPA



**L'Europe s'engage  
en Bretagne** / Avec les Fonds européens  
structurels et d'investissement

# Évaluation Stratégique Environnementale du Programme Opérationnel FEDER-FSE 2021-2027 de la Région Bretagne

## Rapport d'évaluation environnementale et stratégique

Décembre 2021

L'exercice d'évaluation stratégique environnementale a été conduit sous la supervision d'Alexis Gazzo, Associé chez EY, par Jean-Gabriel Robert, rédacteur principal de ce rapport, et avec le soutien d'Emmanuelle Roumy-Guerry et de Julie Lenouvel, corédactrices.

# RESUME NON TECHNIQUE

## Introduction

L'évaluation environnementale stratégique (EES) du Programme Opérationnel (PO) FEDER FSE + de la Bretagne répond aux exigences de l'article R122-20 du Code de l'environnement, et se définit comme une démarche itérative entre l'évaluateur et l'autorité en charge d'élaborer le PO visant à assurer un niveau élevé de prise en compte des considérations environnementales dans l'élaboration et l'adoption de ce plan.

Le processus d'évaluation s'est traduit par :

- ▶ l'identification des incidences probables de la mise en œuvre du PO sur l'environnement ;
- ▶ la caractérisation de ces incidences par leur aspect positif ou négatif, direct ou indirect, temporaire ou permanent, ainsi que leur horizon temporel ;
- ▶ et l'identification de mesures destinées à favoriser les incidences positives et éviter, réduire ou compenser les incidences négatives.

Le travail d'évaluation s'est fondé sur l'utilisation d'une clé de lecture selon neuf thématiques environnementales, élaborée en fonction des spécificités du PO et des dispositions de l'Article R122-20 du Code de l'environnement définissant l'exercice d'EES et stipulant les enjeux environnementaux à prendre en considération. Les neuf thématiques suivantes ont été retenues :

Contribution au changement climatique	Adaptation au changement climatique	Etat et pollution des sols
Etat de la ressource en eau	Qualité de l'air et santé humaine	Biodiversité
Nuisances	Risques naturels et technologiques	Paysages et patrimoine

Ces neuf thématiques ont constitué le fil conducteur de l'évaluation. Elles sont une base indispensable pour pouvoir comparer un état initial à un état final, et une situation tendancielle à une situation avec programmation.

## Présentation générale du Programme Opérationnel FEDER FSE +

### Cadre d'élaboration du Programme et objectifs poursuivis

A l'issue de plusieurs mois de travaux préparatoires et de concertations, le projet de Programme opérationnel FEDER-FSE+ 2021-2027 a reçu l'avis favorable du Comité de suivi des fonds européens à l'issue d'une consultation organisée du 10 au 20 novembre 2020, confortée par un nouvel avis le 17 février 2021 suite à quelques ajustements.

Les grandes orientations du programme ont été définies en réponse aux enjeux de développement de l'ensemble du territoire breton issus de la Breizh Cop dont il constituera un levier financier important. Elles s'inscrivent dans un menu européen qui pose le socle commun pour la construction de tous les programmes à travers l'Europe et qui est composé en théorie de 5 grands objectifs :

- ▶ Europe plus intelligente : recherche et innovation, développement économique, usages et services numériques ;
- ▶ Europe plus verte : énergie, climat, environnement, transport urbain durable ;
- ▶ Europe plus connectée : réseaux très haut débit, réseaux de transport ;
- ▶ Europe plus sociale : infrastructures de services (FEDER), emploi, formation, éducation, insertion et lutte contre la pauvreté (FSE+) ;
- ▶ Europe plus proche des citoyens, objectif transversal ayant pour particularité de devoir être mis en œuvre sur la base de stratégies locales intégrées.

La construction du programme et de sa maquette a dû toutefois tenir compte des règles de financement posées par la législation européenne et notamment les obligations de concentration minimum de 70% des crédits du

FEDER sur les priorités 1 (Europe plus intelligente) et 2 (Europe plus verte) du menu européen, nécessitant dès lors de faire des choix. Le choix de la Bretagne a été de conforter le financement du projet Bretagne Très Haut Débit, projet structurant pour l'ensemble du territoire, en lui dédiant une enveloppe conséquente ; compte-tenu des modalités de calcul de la concentration thématique et de la volonté de conserver une architecture de programme simple et concentrée sur un nombre limité d'objectifs, le Programme concentre 100% de ses crédits sur les priorités 1 et 2 du menu européen.

Enfin, les périmètres d'intervention sur chaque thématique ont aussi dû s'inscrire dans les orientations définies par l'Union européenne pour chaque Etat Membre, en fonction notamment de son développement et de ses enjeux particuliers.

## Contenu du Programme Opérationnel FEDER-FSE +

A l'issue des travaux, l'architecture du projet de Programme FEDER-FSE+, sur la base du menu thématique européen et des enveloppes prévisionnelles à date, a été définie ainsi (et validée par le Comité de suivi de décembre 2020 et modifiée en février 2021) avec 379M€ alloués (58M€ de FSE+ et 312M€ de FEDER) :

### **Priorité 1 (FEDER) – Développer la performance de la Bretagne par le soutien à la recherche et à l'innovation, aux entreprises et à la transition numérique (136 M€)**

- ▶ 1.1. Renforcer la compétitivité de la recherche bretonne dans l'espace européen et accroître l'effort d'innovation des entreprises bretonnes (54,5 M€)
  - soutien aux infrastructures et équipements de recherche
  - soutien à l'intégration de la recherche bretonne dans l'espace européen de la recherche
  - soutien à la maturation, au ressourcement, au transfert technologique et à la diffusion de l'innovation
  - soutien aux projets de recherche collaborative et dynamiques d'innovation collectives
  - soutien aux projets industriels innovants
  - soutien à l'innovation sociale
  - structuration de la gouvernance, de la mise en oeuvre et du suivi de la S3
- ▶ 1.2 Renforcer le potentiel productif de la Bretagne (32 M€)
  - accompagnement de toutes les phases sensibles de développement de l'entreprises
  - soutien aux actions de dimension collective améliorant les performances des PME
  - soutien au développement des activités de l'économie sociale et solidaire (écosystème d'accompagnement)
- ▶ 1.3 Favoriser l'émergence et la mise en oeuvre de stratégies numériques responsables (27 M€)
  - assurer le développement d'un numérique inclusif (médiation, innovation pédagogique)
  - promouvoir le développement de services numériques fondés sur une stratégie régionale de la donnée
  - valoriser des lieux d'innovation interdisciplinaire au bénéfice de l'action publique (expérimentation, incubateurs)
  - promouvoir un numérique responsable (labellisation, acquisition de compétences, monitoring environnemental)

### **Priorité 2 (FEDER) – Favoriser l'accès de toute la Bretagne au Très Haut Débit (70 M€)**

- ▶ 2.1 Déployer le très haut débit sur l'ensemble du territoire breton (projet BTHD)

### **Priorité 3 (FEDER) – Soutenir la transition énergétique, écologique et climatique de la Bretagne (78 M€)**

- ▶ 3.1 Augmenter la production et la distribution d'énergies renouvelables en Bretagne (20 M€)
  - soutien à l'émergence et développement d'unités de production, soutien à la distribution, systèmes de récupération et distribution de chaleur fatale, production et stockage de combustibles issus de ressources renouvelables, hydrogène, autoconsommation collective et boucles énergétiques locales
  - actions d'animation et de structuration des filières
- ▶ 3.2 Favoriser les mesures en faveur de l'efficacité énergétique (17 M€)
  - Rénovation thermique de logement sociaux
  - soutien aux actions d'animation, sensibilisation, structuration des filières en matière d'efficacité
  - soutien aux projets innovants et démonstrateurs en matière d'efficacité énergétique
- ▶ 3.3 Développer les systèmes, réseaux et équipements de stockage énergétiques intelligents (5 M€)
  - soutien à l'utilisation des smart-grids dans les projets énergétiques
- ▶ 3.4 Diminuer la vulnérabilité de la Bretagne aux risques climatiques (11 M€)
  - amélioration de la connaissance et du suivi: développement des connaissances, diffusion et transfert
  - renforcement de la gouvernance, des capacités des acteurs du territoire et de la résilience des organisations
  - actions d'éducation et sensibilisation
  - soutiens aux actions favorisant un aménagement durable et des réseaux résilients, la prévention et la gestion des risques
  - soutien aux actions en faveur de l'adaptation de la biodiversité au changement climatique et d'une meilleure gestion des ressources naturelles
  - soutien aux actions d'accompagnement des acteurs économiques
- ▶ 3.5 Préserver et reconquérir la biodiversité (25 M€)
  - développement des données et connaissance
  - appui à la protection, gestion, animation et valorisation des espaces naturels
  - soutien aux continuités écologiques et aux projets territoriaux en faveur de la biodiversité
  - actions de renaturation et restauration des sites
  - accompagnement des territoires et acteurs: animation, communication, valorisation, gouvernance,...

### **Priorité 4 (FEDER) – Soutenir la transition vers des mobilités durables (37 M€)**

#### 4.1 Favoriser la mobilité urbaine durable

- soutenir le développement des services de mobilités et infrastructures de transport assurant une meilleure liaison périurbain / urbain
- soutien aux projets favorisant l'intermodalité
- soutien aux projets facilitant les mobilités de porte à porte
- soutien au développement des modes actifs et à la mobilité décarbonnée

### **Priorité 5 (FSE+) – Accompagner les parcours d'accès aux connaissances, aux compétences et aux métiers tout au long de la vie (Europe plus sociale) (58 M€)**

- ▶ 5.1 Soutenir la formation des personnes en recherche d'emploi

- programme régional d'actions dédiées à la découverte des métiers, au renforcement des compétences de base et à la préparation d'un projet professionnel, en amont de la formation qualifiante
- programme régional d'actions dédiées à la formation à un métier par le biais d'un parcours qualifiant

#### **Priorité 6 – Assistance technique (FEDER)**

#### **Priorité 7 – Assistance technique (FSE+)**

Ces choix marquent une volonté politique forte de privilégier la concentration des enveloppes FEDER-FSE + sur des enjeux ciblés, majeurs, dotés d'enveloppes suffisamment importantes pour assurer un réel effet levier ; ce ciblage permettra aussi de favoriser une simplification de gestion, tant pour les bénéficiaires que pour les entités en charge de la mise en œuvre du Programme.

Pour les thématiques de la Breizh Cop non couvertes par ce programme, d'autres sources de financement pourront être mobilisées :

- ▶ cadres européens : React-EU, PO national FSE+, PSN FEADER, PO national FEAMP, programmes de coopération territoriale européenne, programmes sectoriels de l'Union européenne
- ▶ cadres nationaux : Plan de relance national et Facilité pour la relance et la résilience au niveau national, en déclinaison du Plan de relance européen
- ▶ cadres régionaux : CPER 2021/2027, politiques et dispositifs d'intervention spécifiques du Conseil régional hors fonds européen
- ▶ cadres infrarégionaux : cofinancements des collectivités locales.

La mobilisation de ces objectifs stratégiques permet au PO d'associer des dispositifs de financement à chaque priorité.

## **Articulation avec d'autres plans ou programmes pouvant être soumis à évaluation**

Le Programme Opérationnel FEDER - FSE+ 2021-2027 s'articule avec d'autres plans, schémas ou programmes nationaux (ex : la Stratégie Nationale Bas Carbone), régionaux et locaux (exemple : le SRADDET) portant sur des sujets communs. En tant qu'outil de financement des politiques régionales, il est susceptible de contribuer au financement de projets présentant des finalités en phases avec les différentes politiques nationales et régionales de développement. Il peut également permettre de tenir compte de priorités ou d'objectifs régionaux consacrés par différents dispositifs de politiques locales et nationales.

## **Etat initial de l'environnement**

L'état initial de l'environnement détaille les principales caractéristiques et dynamiques du territoire au regard de chaque thématique environnementale, et met en lumière les perspectives d'évolution attendues compte-tenu des tendances observées par le passé et des plans, programmes et cadres réglementaires en place.

Il aboutit à une hiérarchisation des enjeux environnementaux du territoire au regard du PO. En effet, non seulement la sensibilité propre à chaque ressource environnementale importe pour la hiérarchisation des enjeux environnementaux, mais le niveau d'interaction de chaque ressource avec les sujets couverts par le PO est aussi un élément essentiel pour apprécier le niveau d'enjeu relatif à chaque thématique.

Thématique	Justification
<b>Risques et opportunités potentiellement élevés</b>	
Contribution au changement climatique	<p>La diminution des émissions de gaz à effet de serre reste l'un des principaux leviers pour contenir l'évolution des températures. Cette thématique doit donc faire l'objet d'actions prioritaires. Les secteurs de la production et distribution d'énergie, de l'agriculture et du transport sont ceux sur lesquels la Région devra prendre des engagements forts.</p> <p>Par ailleurs, la diminution des émissions passera aussi par la transition du territoire vers une énergie plus renouvelable. La Région possède un potentiel de développement des énergies renouvelables intéressant qu'elle devra exploiter pour réduire ses consommations issues d'énergies fossiles.</p>
Adaptation au changement climatique	<p>L'adaptation au changement climatique est une thématique prioritaire qui doit permettre de renforcer la résilience du territoire face aux évolutions attendues du climat. Le territoire de la Région est particulièrement exposé aux événements climatiques extrêmes et aux risques d'inondation et ceux-ci devraient s'accroître avec l'évolution du climat.</p>
Utilisation des sols et pollution	<p>Le territoire de la Bretagne a connu une artificialisation croissante de ses sols, parallèlement à une consommation des espaces agricoles et naturels. L'artificialisation des sols va vraisemblablement continuer d'augmenter avec le développement de la population et de l'activité touristique.</p> <p>Par ailleurs, la Bretagne doit faire face à un enjeu sanitaire, environnemental et économique majeur de la pollution de ses sols aux pesticides avec des conséquences sur l'appauvrissement en matière organique des sols et leur perte de biodiversité. Si plusieurs plans sont en place avec des effets notables, ces derniers ne sont pas encore à la hauteur des ambitions annoncées.</p>
<b>Risques potentiellement élevés</b>	
Gestion de la ressource en eau	<p>La maîtrise de la quantité d'eau disponible sur le territoire est assurée sur le territoire à ce jour. Toutefois, la qualité des eaux et des milieux aquatiques reste dégradée sur le territoire breton, notamment à l'Est.</p> <p>L'évolution climatique va venir accentuer la fragilité de la ressource : tension probable sur la ressource en eau du fait d'une augmentation de la demande domestique et agricole et d'une moindre disponibilité de la ressource (sécheresses plus fréquentes, baisse de la recharge des nappes et du débit des rivières). L'amélioration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques reste quant à elle incertaine. Dans ce contexte, l'enjeu est aujourd'hui d'œuvrer pour une diminution de la consommation de la ressource à long-terme, et le maintien de milieux aquatiques (et restauration dans certaines parties de la Bretagne) en bon état pour une meilleure résilience face au changement climatique.</p>

Risques naturels et technologiques	<p>La Bretagne est exposée à des risques naturels multiples et qui peuvent avoir des effets conjugués. Les événements climatiques majeurs et les mouvements de terrain pourraient s'intensifier avec le changement climatique, avec des conséquences potentielles sur la structure des bâtiments présents dans ces zones.</p> <p>Les risques technologiques principaux sont liés à la présence de sites Seveso, au transport de matières dangereuses et à la pollution marine. Ils restent localisés et encadrés par des plans de prévention.</p>
Biodiversité	<p>Les pressions exercées sur la biodiversité par le changement climatique sont de diverses natures. Le changement climatique pourrait ainsi induire des dérèglements importants en contribuant à la modification des conditions de vie des espèces, en les forçant à migrer ou à s'adapter par exemple. La préservation des continuités écologiques (et notamment de certains milieux ordinaires qui ne bénéficient pas aujourd'hui de protection particulière mais sont néanmoins indispensables à la biodiversité) est particulièrement importante.</p>
Qualité de l'air et santé humaine	<p>La qualité de l'air extérieur est un enjeu majeur environnemental et de santé publique. La qualité de l'air a un fort lien de dépendance avec les conséquences du changement climatique, telles que les canicules, qui accentueront les problèmes de pollution atmosphérique. On ne dispose pas d'analyses récentes sur les tendances d'évolutions probables. Les orientations de politiques publiques en faveur d'une diminution du recours aux véhicules particuliers permettent de penser que les émissions de NO<sub>x</sub> et de particules pourraient diminuer à l'échelle de chaque véhicule ou installation. Cependant, le développement démographique et économique, notamment touristique, pourrait augmenter le nombre d'émetteurs et donc le niveau global d'émissions.</p>
Nuisances	<p>Les nuisances sonores sont principalement dues au trafic routier. Les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre devraient conduire à réduire le trafic routier et donc les nuisances associées. Il faudra néanmoins être vigilant au regard de l'évolution démographique du territoire qui peut conduire à une augmentation du trafic routier. La gestion des déchets a aujourd'hui un impact néfaste sur l'environnement et la lutte contre les conséquences des échouages massifs de algues vertes constitue un défi majeur pour la santé des populations et pour le maintien des activités économiques et touristiques sur le littoral.</p>
Paysages et patrimoine	<p>Les problématiques de préservation du patrimoine et des paysages interagissent de façon ponctuelle avec le changement climatique. Les tendances observées aujourd'hui se caractérisent par un risque de dégradation de la diversité des paysages et un risque de consommation des milieux ordinaires (via notamment l'érosion littorale), avec des conséquences néfastes pour la biodiversité et l'identité des paysages.</p>

## Explication des choix retenus au regard des moyens de substitution raisonnables

La justification des choix retenus pour établir le Programme Opérationnel (PO) FEDER FSE + présente les raisons pour lesquelles les alternatives possibles ont été écartées, notamment au regard des incidences environnementales potentielles. L'ensemble des choix effectués pour établir le projet de PO ont tenu compte des

composantes environnementales, et ont visé à sélectionner le meilleur compromis possible entre considérations environnementales, économiques et sociales.

La section dédiée du rapport détaillé aborde en outre les choix suivants :

- ▶ **Priorité 1 – Développer la performance de la Bretagne par le soutien à la recherche et à l'innovation, aux entreprises et à la transition numérique** : des choix axés sur la recherche et l'innovation, le développement des TPE/PME et l'accroissement de l'accès aux services et usages numériques sur le territoire ;
- ▶ **Priorité 2 – Favoriser l'accès de toutes la Bretagne au Très Haut Débit** : le choix de la généralisation du Très haut débit sur l'ensemble du territoire breton ;
- ▶ **Priorité 3 – Soutenir la transition énergétique, écologique et climatique de la Bretagne** : des choix de leviers de réduction des émissions de gaz à effet de serre portant sur l'efficacité énergétique, le stockage énergétique, les énergies renouvelables, l'adaptation au changement climatique et la biodiversité;
- ▶ **Priorité 4 – Soutenir la transition verte vers des mobilités durables**
- ▶ **Priorité 5 - Une Europe plus sociale** : Des choix de mesures en faveur du développement de la formation.

## Exposé des incidences notables probables de la mise en œuvre du Programme Opérationnel sur l'environnement

### Incidences générales de la programmation

Les incidences notables du Programme Opérationnel (PO) ont été analysées au regard de chacune des 9 thématiques environnementales retenues, et en comparaison aux tendances identifiées en l'absence de PO dans l'état initial de l'environnement. L'analyse des incidences a tenu compte du droit applicable en matière de développement des projets, en particulier des études d'impact exigées pour les différents types de projets.

Cette analyse se résume par les constats suivants faisant l'objet d'une présentation détaillée dans le rapport :

- ▶ **Contribution au changement climatique (+6)** : certaines mesures prévues par le programme risquent de provoquer une augmentation des flux numériques et peuvent avoir indirectement une incidence sur la consommation d'énergie et, par conséquent sur les émissions de gaz à effet de serre du territoire. Ces effets devraient être largement contrebalancés par les mesures visant à favoriser l'efficacité énergétique ou les énergies moins émissives en carbone, l'émergence de technologies de pointe pouvant accélérer la transition énergétique, la mobilité douce et les transports en commun. Le PO répond également aux exigences d'une stratégie numérique responsable pour limiter les effets négatifs de la numérisation du territoire. Ces impacts, directs ou indirects, s'échelonnent sur différentes temporalités (du court au long terme) mais ont pour point commun d'influencer de manière permanente ou semi-permanente la contribution au changement climatique de la Bretagne.
- ▶ **Adaptation au changement climatique (+2)** : les mesures retenues ont des effets positifs, directs et indirects, sur la résilience des infrastructures aux effets du changement climatique, qu'il s'agisse d'améliorer les connaissances et capacités des acteurs régionaux dans ce domaine, de soutenir l'adaptation de la biodiversité au changement climatique ou de favoriser la résilience des actifs à des phénomènes climatiques aux amplitudes plus importante (via l'efficacité énergétique notamment). Les impacts du PO dans ce domaine ont des effets à long terme et sont le plus souvent permanents.
- ▶ **Qualité de l'air et santé humaine (+3)** : une part des dispositifs prévus par le plan visent à réduire les déplacements en voiture et améliorer le système de production énergétique de la péninsule. Ces mesures devraient aboutir à une diminution du recours aux combustibles fossiles solides et liquide, dont la combustion émet des particules fines néfastes pour la qualité de l'air et, indirectement, avoir un effet positif sur celle-ci. Toutefois la construction et la rénovation potentielles d'infrastructures peut conduire avoir des impacts négatifs temporaires sur la qualité de l'air. Ces incidences sont principalement directes, tant temporaires que permanentes, avec des effets principalement à court et moyen terme.
- ▶ **Risques naturels et technologiques (+2)** : en ce qu'ils permettent de décentraliser les réseaux de production électrique, les dispositifs prévus par le PO permettent d'augmenter la résilience de ces réseaux



vis-à-vis des ruptures de service. L'OS 3.4 sur l'adaptation au changement climatique vise à la création d'un territoire breton résilient face aux risques climatiques. Ces incidences sont majoritairement directes et permanentes.

- ▶ **Nuisances – dont production de déchets (-3)** : Les nuisances (bruit et production de déchets) sont occasionnées par la construction et la rénovation d'infrastructures et le développement des services et usages numériques. Ces derniers impliquent la construction potentielle d'infrastructure et la production de DEEE. Les opérations de rénovation énergétique augmentent les nuisances sonores pendant les travaux et posent une problématique de gestion des déchets de travaux. Toutefois, ces effets négatifs seront en partie contrebalancés par la cohérence du PO avec la stratégie numérique responsable, pour limiter les DEEE et les gérer dans une logique d'économie circulaire. Le PO vise une intensification de sa politique de réemploi informatique et des redéploiements de matériels internes (actions incluses dans le processus de labellisation numérique responsable). L'ensemble des effets constatés sont le plus souvent temporaires, impliquent un impact à court et moyen terme et sont contrebalancés par le développement d'une mobilité durable et décarbonée.
- ▶ **Etat de la ressource en eau (0)** : Les impacts du PO sur l'état de la ressource en eau sont perçus comme non significatifs.
- ▶ **Etat des terres et des sols (0)** : Les dispositifs prévus par le PO, avec la construction potentielle d'infrastructures en partie liées à la connectivité numérique du territoire, prévoient des mesures susceptibles d'artificialiser des surfaces à long terme. Les mesures associées à la réhabilitation du bâti, en ce qu'elles permettent d'éviter les constructions nouvelles, peuvent avoir un impact positif à court terme sur les sols. D'une manière générale, le PO privilégie la réhabilitation du bâti existant à la construction d'infrastructures nouvelles, l'artificialisation des sols reste donc limitée.
- ▶ **Biodiversité (-2)** : L'ensemble des mesures des OS 3.4 et 3.5 permettront une amélioration de la connaissance et de la préservation du patrimoine naturel régional. Toutefois, la construction ou la réhabilitation d'ouvrages pourrait constituer une menace : les opérations de construction liées aux investissements matériels sur le numérique, l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables pourraient détériorer la faune ou les zones de circulation de certaines espèces (les corridors biologiques). Les effets seront directs, permanents avec des implications à long terme.
- ▶ **Paysages et patrimoine (0)** : Les dispositifs prévus pour la prévention des risques naturels préservation de la biodiversité participent directement à la préservation des paysages et du patrimoine. Toutefois la construction d'infrastructures nouvelles, en partie liées à la diversification du mix énergétique breton et à la connectivité numérique de la péninsule, viennent contrebalancer ces impacts positifs. La majorité des impacts sont directs, permanents et avec des effets à long terme.

## Analyse des incidences Natura 2000

Aucune incidence notable sur les sites du réseau Natura 2000 ou sur des sites classés au titre de la protection de l'environnement n'est identifiée à ce stade en lien avec la mise en œuvre du PO FEDER-FSE+. Cependant, aucun site protégé ne peut être écarté face à d'éventuelles incidences futures et non identifiées à ce stade, liées à la mise en œuvre au niveau local de projets précis répondant aux objectifs du PO. Les études environnementales préalables aux projets devront, le cas échéant, prendre en considération tout impact potentiel direct ou indirect sur un site classé au titre de la protection de l'environnement, dont Natura 2000, à proximité du lieu d'implantation du projet. Les travaux actuels de l'Autorité de gestion prévoient un transfert des actions Natura 2000 du FEADER au FEDER à compter de 2023, sous réserve que le cadre réglementaire national le permette.

## Présentation des mesures d'évitement, de réduction et de compensation

La démarche itérative entre l'évaluateur et l'Autorité de gestion. La démarche itérative a permis à l'évaluateur d'appréhender pleinement les articulations entre l'actuel Programme Opérationnel FEDER-FSE+ 2021-2027 et les plans et programmes nationaux et régionaux, en particulier la Breizh Cop, le SRADDET et la S3 bretonnes. Elle a permis de justifier les arbitrages opérés par l'Autorité de gestion et de nuancer l'analyse des incidences faite par l'évaluateur.

Les mesures et recommandations de réduction, d'évitement et de compensation proposées par l'évaluateur découlent de l'analyse croisée entre les 9 thématiques environnementales retenues et les différents volets et sous-volets du Programme Opérationnel FEDER-FSE+. Elles visent à atténuer ou supprimer les incidences potentielles présentées en section 5, les incidences résiduelles présentées ne pouvant être totalement supprimées sans dénaturer les dispositifs retenus par la Région Bretagne.

## Approche générale d'évaluation

### Un processus d'évaluation largement itératif

L'évaluation environnementale du Programme Opérationnel FEDER FSE + de la Région Bretagne a été une démarche continue et itérative, réalisée sous la responsabilité du maître d'ouvrage. Cette démarche a mobilisé des acteurs différents dans l'objectif de bénéficier de compétences et de connaissances complémentaires et de points de vue divers.

Deux itérations relatives à l'analyse par l'évaluateur des incidences probables sur l'environnement de la mise en œuvre du Programme Opérationnel ont été réalisées. L'utilisation des leviers de mise en œuvre soulevés par ces analyses a permis d'atténuer les incidences environnementales potentiellement négatives anticipées pour les dispositifs du Programme Opérationnel (cf. Section 5 Exposé des effets notables) dans les analyses conduites en début et en fin d'évaluation.

### Une clé d'entrée par thématique environnementale

Le travail d'évaluation s'est fondé sur l'utilisation d'une clé de lecture selon neuf thématiques environnementales, élaborée en fonction des spécificités du Programme Opérationnel et des dispositions de l'Article R122-20 du Code de l'environnement définissant l'exercice d'EES et stipulant les enjeux environnementaux à prendre en considération.

Ces neuf thématiques ont constitué le fil conducteur de l'évaluation. Elles constituent une base indispensable pour pouvoir comparer un état initial avec la stratégie de la Région à différents horizons. Elles constituent également une clé d'entrée à maintenir pour les évaluations successives du Programme Opérationnel dans un objectif de continuité des différents exercices et de leurs évaluations environnementales respectives.

### Des incidences évaluées au regard d'évolutions tendancielles identifiées par thématique environnementale

Pour chacune des thématiques retenues, l'état initial de l'environnement a permis d'identifier les principaux enjeux et de mettre en avant les tendances d'évolution. Ces tendances ont constitué, pour chaque thématique, un scénario tendanciel qui a servi de base de comparaison pour l'appréciation des incidences.

### Sources d'information pour l'évaluation

Les analyses effectuées dans le cadre de l'exercice d'évaluation environnementale stratégique sont le fruit du jugement de l'évaluateur, lequel se base sur les sources documentaires mises à sa disposition ainsi que sur la réalisation d'un certain nombre d'entretiens approfondis auprès d'interlocuteurs disposant d'une connaissance appropriée des enjeux énergétiques environnementaux nationaux. L'exercice d'évaluation stratégique environnementale a été conduit sous la supervision d'Alexis Gazzo, associé, et de Jean-Gabriel Robert, rédacteur principal de ce rapport, et avec le soutien d'Emmanuelle Roumy Guerry et de Julie Lenouvel, corédactrices.

Vos Contacts

Alexis Gazzo  
Associé

Jean-Gabriel Robert  
Directeur de mission  
Tel : +33 (0)6 80 04 64 57  
Email : [jean-gabriel.robert@fr.ey.com](mailto:jean-gabriel.robert@fr.ey.com)